EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 26 octobre 2026

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 11/2026 de la Municipalité du 27 juillet 2026 relatif à la détermination du plafond d'endettement et du plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties pour la législature 2026-2031,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité pour la législature 2026-2031 les plafonds suivants :

1. Plafond d'endettement

plafond d'endettement net de CHF 8'000'000.- ;

2. Plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties

plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garanties de CHF 1'000'000.-.

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente : Le Secrétaire :

V. Passera D.-J. Alves de Almeida